Novembre 2014

Ils sont une centaine de jeunes, français ou étrangers, de 18 à 20 ans exclus de l'Aide Sociale à l'Enfance du Loiret, suite à la décision du Conseil Général de supprimer les Accueils Provisoires Jeunes Majeurs.

Ce dispositif permettait que des jeunes sans soutien familial soient financièrement pris en charge et accompagnés par des éducateurs jusqu'à 21 ans.

Depuis le 30 juin 2014, ils ont été mis à la porte des institutions. L'Etat avait alors accepté de reprendre en charge leurs hébergements sans qu'aucun fonds ne soit débloqué pour leur alimentation, leurs transports et leurs fournitures scolaires. A partir d'aujourd'hui, le dispositif arrivant à saturation, les nouveaux majeurs ne seront même plus hébergés.

Ils ont faim, ils sont sans titre de transport pour faire leurs démarches, aller à l'école. Ils n'ont pas le matériel requis pour aller en cours ou en atelier et certains d'entre eux n'auront même plus un endroit où dormir.

C'EST AINSI QUE L'ON FABRIQUE DES CLANDESTINS ET DE LA MISERE.

De plus, le Conseil Général accentue sans vergogne sa chasse à l'étranger. Non content de refuser d'accueillir les Mineurs Isolés Etrangers qui arrivent nouvellement sur le Loiret, désormais, il renvoie en hôtel, dès leurs 16 ans, les jeunes qui avaient pu être accompagnés par les foyers de l'enfance.

C'EST DE LA DISCRIMINATION QUI LAISSE A L'ABANDON DE JEUNES ADOLESCENTS.

NOUS, PROFESSEURS, TRAVAILLEURS SOCIAUX, ETUDIANTS, LYCEENS, PARENTS D'ELEVES, CITOYENS, REFUSONS L'INJUSTICE QUI EST FAITE A CES JEUNES GENS, EXIGEONS POUR EUX UNE PRISE EN CHARGE DIGNE ET HUMAINE ET DEMANDONS LA REGULARISATION DES MINEURS ISOLES ETRANGERS LE JOUR DE LEUR 18^{ième} ANNIVERSAIRE

NOM	LYCEE	SIGNATURE